

1<sup>er</sup> Sept. 1939.

67LM 1122

05 m<sup>e</sup> 21

SOCIÉTÉ  
NATIONALE

6747 1/22  
ORDRE DU JOUR N° 21

*des*  
CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS

COMMISSION CENTRALE  
DES CHEMINS DE FER

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1939.

AFF.

C. C. P 1

Le Gouvernement vient de décréter la mobilisation générale.

Le service des Chemins de fer relève, dorénavant, de l'Autorité Militaire.

La Commission Centrale et les Commissions Régionales prennent en main le service dès demain, 2 septembre à 0 heure.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de la Société Nationale ont pris, dès ce matin, toutes les mesures nécessaires pour que notre Réseau soit, sans aucun retard, totalement apte à remplir toutes les missions que le Pays lui confiera.

Nous savons que nous pouvons compter sur tout le personnel, fier de son rôle essentiel dans la défense du Pays, pour le remplir avec cœur, intelligence et dévouement, en se donnant tout entier à ce qui sera, dès maintenant, notre seul but : le Salut du Pays.

Vive la France !

*Le Commissaire Militaire,*  
**PAQUIN.**

*Le Commissaire Technique,*  
**R. LE BESNERAIS.**